



Commission  
politique

# Rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone

**Rapport de la Commission politique,  
présidée par Christophe-André Frassa  
(France)**

Bureau, Libreville  
27-28 janvier 2022

**De janvier à décembre 2021**

# Sommaire

4	<b>Introduction</b>	78	<b>Veille électorale depuis le 1<sup>er</sup> juillet</b>
6	<b>Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone</b>	78	Bulgarie
8	<b>Sections suspendues</b>	80	Moldavie
8	8 République arabe syrienne	81	Maroc
13	13 Mali	82	France
17	17 Tchad	82	Cap-Vert
22	22 Guinée	83	Nouvelle-Calédonie
26	26 Tunisie	84	<b>Calendrier électorale - Année 2022</b>
30	<b>Sections mises sous alerte</b>		
30	30 Bénin		
34	34 Cambodge		
36	36 Haïti		
39	39 République centrafricaine		
46	<b>Autres situations politiques</b>		
46	46 Arménie		
49	49 Burkina Faso		
52	52 Burundi		
55	55 Cameroun		
58	58 République démocratique du Congo		
62	62 Côte d'Ivoire		
66	66 Liban		
70	70 Niger		
74	74 Sénégal		

# INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. En ce sens, elle joue un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique. En vertu des Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions de l'APF, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts, trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont été mis en place par l'APF : il s'agit des mécanismes de suspension, de mise sous observation et de mise sous alerte.

## Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire si l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou si le parlement de cet État, membre de l'APF, est dissous ou privé de ses pouvoirs. Suspendue, une section de l'APF ne peut pas occuper de postes de responsabilité, bénéficier d'actions de coopération ou participer aux différentes réunions des instances. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans, permettant à la section concernée d'obtenir un accès prioritaire aux actions de coopération.

## Mise sous observation

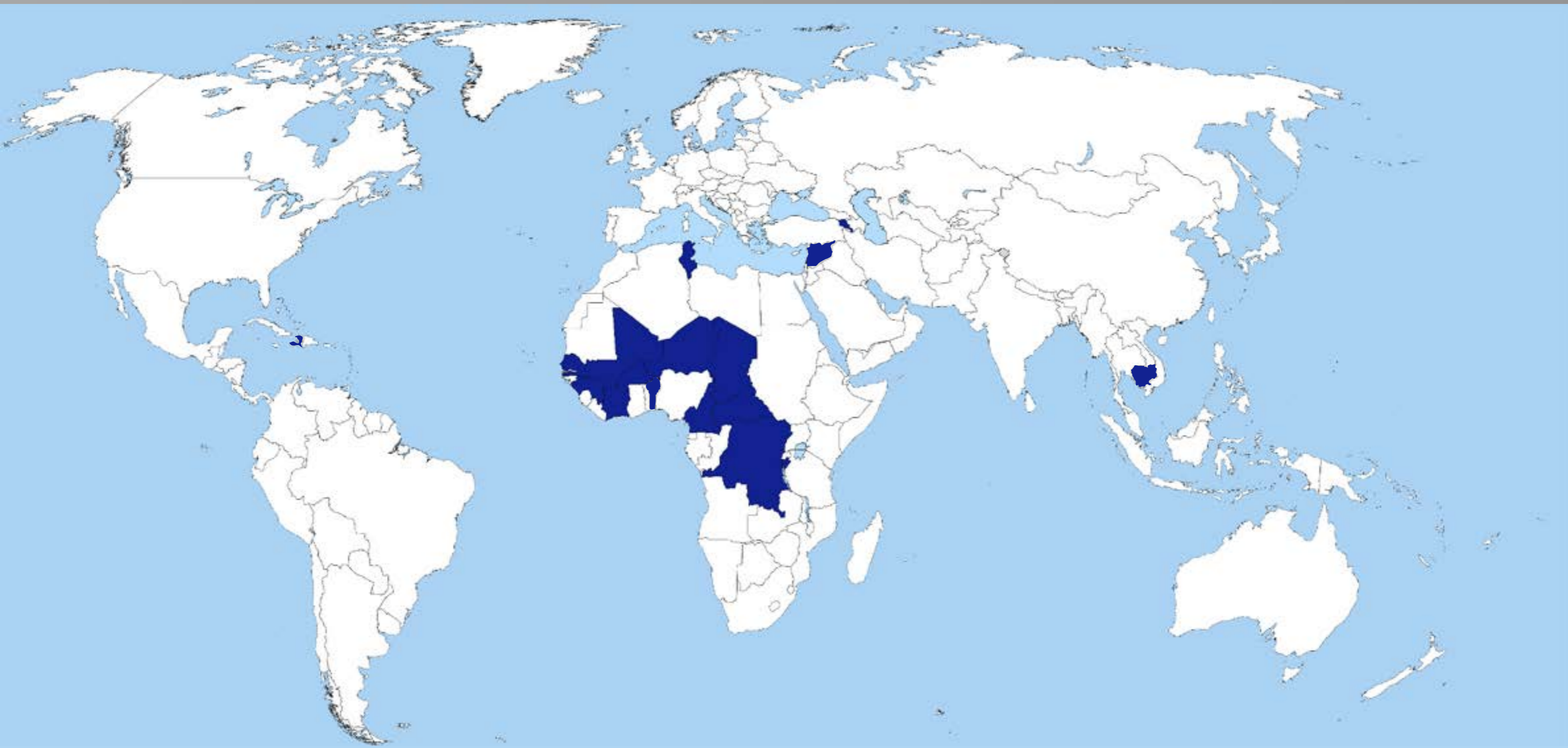
La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions de l'APF, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une période de deux ans, permettant à la section concernée d'obtenir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

## Mise sous alerte

Il est recouru à la mise sous alerte en cas de risque de crise de la démocratie et/ou de violations de valeurs défendues dans l'espace francophone, afin d'assurer un suivi attentif de la situation et de proposer à la section concernée, au besoin, des mesures d'accompagnement. La mise sous alerte étant purement préventive, elle ne s'accompagne d'aucune sanction et n'a pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

## Révision des mécanismes de vigilance démocratique

Le Bureau de Dakar de janvier 2020 a demandé à la Commission politique qu'elle intègre, dans son mandat de révision des Statuts de l'APF, une refonte des mécanismes de vigilance démocratique, dans le but de les rendre plus constructifs, pour qu'ils intègrent davantage de mesures d'accompagnement. La nomenclature sera clarifiée et la gradation des mécanismes sera rendue plus précise, afin de mieux appréhender les situations politiques.





# 1. Sections suspendues

## République arabe syrienne



Régime politique  
**Semi-présidentiel**

Président de la République  
**Bachir Al-Assad (depuis 2000)**

Dernière élection législative  
**19 juillet 2020**

Dernière élection présidentielle  
**26 mai 2021**

La suspension de la section syrienne prononcée lors de la 37<sup>e</sup> Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, a été maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

## Situation politique

### Négociations internationales

Le processus de négociations aux Nations unies reste dans l'impasse. Le 9 février 2021, le Conseil de sécurité des Nations unies a échoué à s'entendre sur une déclaration commune sur la Syrie. Lors de cette même réunion, l'émissaire de l'Organisation des Nations unies (ONU) a reconnu l'échec de la réunion, tenue à la fin janvier, du Comité constitutionnel syrien mis en place en 2019, qui inclut des représentants du régime et de la société civile. Les 16 et 17 février 2021, s'est tenue à Sotchi la réunion du groupe d'Astana, composé du gouvernement syrien et de l'opposition, de la Russie, de l'Iran et de la Turquie, sous la présidence des États-Unis. L'objectif était de s'accorder sur un processus de paix et de rétablissement du dialogue entre les parties.

Toutefois, les divergences entre les pays médiateurs ont nuï au bon déroulement de ces négociations.

### Élection présidentielle

Le 26 mai 2021, s'est tenue l'élection présidentielle pour la seconde fois depuis le début de la crise, en 2011. Bien que plus de 51 candidatures aient été enregistrées, la Haute Cour constitutionnelle n'en a validé que trois : celle du Président sortant, **Bachar Al-Assad**, qui brigait un quatrième mandat de sept ans ; celle de l'ex-ministre et parlementaire **Abdallah Salloum Abdallah** ; celle d'un membre de l'opposition toléré par les autorités, **Mahmoud Mareï**.

En amont de ce scrutin, plusieurs pays, dont la

France et les États-Unis, ont condamné cette élection, jugée « ni juste, ni libre ». De plus, les régions autonomes kurdes du Nord-Est du pays ainsi que la région du dernier bastion jihadiste et rebelle d'Idlib, au Nord-Ouest, ont décidé d'ignorer cette élection.

À l'issue du scrutin, le 27 mai, le Président du Parlement, **Hammoud Sabbagha** a proclamé la réélection de Bachar Al-Assad avec 95,11 % des voix. Le taux de participation se serait élevé à 76,64 %.

### *Vers une fin de l'ostracisation du régime de Damas ?*

Depuis octobre 2021, la Syrie a été réintégrée au système d'échange d'informations d'Interpol : elle peut désormais directement échanger avec les autres États membres de l'organisation.

En outre, le tourisme

repréend progressivement en Syrie, plusieurs voyagistes européens proposent désormais la destination. Avant la guerre civile, le secteur représentait près de 15 % du PIB du pays. La Syrie profite aussi de la crise de l'énergie au Liban pour rompre son isolement international, grâce à la mise en place, en septembre 2021, d'un plan de livraison de gaz et d'électricité au profit de Beyrouth via le territoire syrien.

## Situation sécuritaire

### *Dix ans de guerre*

L'année 2021 sonne les dix ans de la guerre en Syrie, et qui a causé la mort de plus 388 000 personnes, selon le dernier bilan publié le 14 mars par l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH). La situation humanitaire sur le terrain reste très préoccupante. Le

Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies dénombre 2,9 millions de personnes vivant avec une invalidité permanente. Les combats sont demeurés de faible intensité au premier semestre 2021, grâce à la tenue du cessez-le-feu dans le Nord du pays.

Le 15 janvier, l'OSDH a déploré le redéploiement de factions soutenues par l'Iran le long de la frontière syro-irakienne. Ces milices tendent à perturber la région frontalière et commettraient des exactions.

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance a déploré le décès de plus d'une vingtaine d'enfants au cours de janvier 2021 dans le Nord du pays.

Un responsable de l'Administration semi-autonome kurde a annoncé, le 3 mars 2021, que plus de trente personnes auraient été tuées dans le camp d'Al-Hol.

Ces décès surviendraient à la suite d'attaques de factions ralliées à l'État islamique qui continuent de sévir dans la région.

Le 19 avril 2021, quatre organisations non gouvernementales : le Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression, Syrian Archive, Open Society Justice Initiative et Civil Rights Defenders ont annoncé porter plainte en Suède contre le régime de Bachar Al-Assad pour crimes de guerre suite à l'usage de gaz de sarin sur la Ghouta orientale, en 2013, et sur Khan Cheikhoum, en 2017.

Le 25 juin 2021, l'armée de Bachar Al-Assad entreprend le siège de la ville rebelle de Deraa, berceau du soulèvement de 2011. Les premiers combats éclatent le 29 juillet, faisant plusieurs dizaines de morts et poussant à la fuite 40 000 personnes, surtout des enfants. Le 8 septembre 2021, les forces gouvernementales syriennes

prennent finalement le contrôle de la ville, dans le cadre d'un accord de trêve négocié par la Russie.

Une quinzaine de personnes ont été tuées, le 20 octobre 2021, dans un attentat à la bombe visant un bus militaire à Damas. Il s'agit d'un des attentats les plus sanglants dans la capitale syrienne depuis des années. Une heure plus tard, des bombardements de l'armée ont tué dix civils dans la province d'Idlib.

Le 13 décembre 2021, le *Washington Post* révélait qu'Israël avait mené, durant l'année 2021, des raids aériens contre des sites militaires syriens, où le régime de Damas était soupçonné de réactiver son programme d'armement chimique.

## Mali



Régime politique  
**Conseil national de Transition**

Président de la Transition  
**Général Assimi Goïta**  
**(25 mai 2021)**

Dernières élections législatives  
**Mars et avril 2020**

Prochaines élections  
présidentielle et législatives  
**Reportées sine die**

La suspension *de facto* de la section malienne a été constatée lors de la réunion de la Commission politique du 12 octobre 2020, à la suite à la rupture de l'ordre constitutionnel, du coup d'État perpétré le 18 août et de la dissolution de l'Assemblée nationale.

## Situation politique

### Mise en œuvre de la Transition

Le 15 avril 2021, les autorités maliennes ont précisé le calendrier électoral : les premiers tours de la présidentielle et des législatives auront lieu le 27 février 2022, et d'éventuels seconds tours respectivement les 13 et 20 mars 2022. Des élections régionales et locales sont également prévues le 26 décembre 2022.

L'APF a déployé, à l'invitation du CNT, une mission de bons offices parlementaires, du 19 au 23 avril, conduite par le Vice-Président de l'APF, le député français **Bruno Fuchs**. Au fil de ses nombreux entretiens – avec le CNT, plusieurs membres du gouvernement, le Président de la Transition, ainsi que les principaux représentants des mouvements politiques, de la société

civile et des organisations internationales –, elle a constaté la volonté des différents acteurs de la Transition de mettre en œuvre leurs engagements dans la période impartie de dix-huit mois et dans un esprit inclusif. Elle a également noté avec satisfaction le souhait des parties prenantes de s'engager pleinement dans le processus de réforme.

Le 14 mai 2021, confronté à une contestation grandissante, le Premier ministre **Moctar Ouane** a présenté la démission de son gouvernement et a été chargé de former un nouveau cabinet, dans un climat social dégradé. M. Ouane a été immédiatement reconduit dans ses fonctions.

Le 24 mai 2021, la présidence de transition au Mali a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement intérimaire de vingt-cinq membres, dans lequel

des militaires conservent les portefeuilles clés : la défense, la sécurité, l'administration territoriale et la réconciliation nationale

### Deuxième putsch en neuf mois

Le 24 mai 2021, mécontents de la composition du nouveau gouvernement intérimaire, les militaires ont arrêté le Président et le Premier ministre au camp militaire de Kati, à quelques kilomètres de Bamako, lors d'un coup d'État. Une grande partie de la communauté internationale, dont l'APF, a condamné fermement ce coup de force et exigé la libération immédiate et inconditionnelle des dirigeants civils.

Le 26 mai, les militaires ont annoncé la démission du Président et du Premier ministre de la Transition qui ont été libérés et assignés à résidence le 27 mai 2021. Le 28 mai, la Cour constitutionnelle malienne

a déclaré le colonel **Assimi Goïta**, alors vice-Président de la Transition, chef de l'État et Président de la Transition.

En novembre 2021, Bamako a notifié à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) que le Mali serait dans l'incapacité d'organiser les élections prévues en février 2022, évoquant notamment l'insécurité dans certaines régions. Le 11 décembre 2021, ont néanmoins été lancées les « assises nationales de la refondation », à l'issue desquelles doit être fixée une date pour les prochaines élections. Plusieurs partis et organisations ont d'ores et déjà annoncé leur boycott cette initiative. Le président de transition malien, **Assimi Goïta**, s'est engagé à fournir avant fin janvier un calendrier électoral en vue d'un retour des civils au pouvoir.

Le 12 décembre 2021, les dirigeants ouest-africains, réunis en sommet au Nigeria,



ont de nouveau exigé des élections en février au Mali. Ils ont déclaré vouloir imposer des sanctions, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, faute d'engagement des autorités maliennes en ce sens.

## Situation sécuritaire

### MINUSMA

Des attaques terroristes meurtrières ont particulièrement visé les casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les forces internationales présentes au Mali au cours de la période : au total, près de 150 membres de la MINUSMA ont été tués depuis 2013, dont 60 par des engins explosifs.

### Forces maliennes et françaises

Le 10 juin 2021, le président

**Emmanuel Macron** a annoncé la fin de l'opération Barkhane « en tant qu'opération extérieure pour permettre une opération d'appui, de soutien et de coopération aux armées des pays de la région qui le souhaitent ». Il s'agit de permettre la montée en puissance du groupement de forces spéciales européennes Takuba. Les forces françaises se sont retirées de Kidal le 13 octobre, de Tessalit le 15 novembre et de Tombouctou le 14 décembre.

En août 2021, **Adnan Abou Walid al Sahraoui**, chef du groupe terroriste État islamique au Grand Sahara (GIES), est tué par les forces françaises engagées dans l'opération Barkhane.

# Tchad



Régime politique

**Conseil militaire de Transition**

Président de la République

**Mahamat Idriss Déby**

**(depuis le 20 avril 2021)**

Dernière élection présidentielle

**11 avril 2021**

Prochaines élections législatives

**Octobre 2022**

La suspension *de facto* de la section tchadienne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021, à la suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.

## Situation politique

### Élection présidentielle

Au Tchad, 7,3 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes le 11 avril pour départager dix candidats, parmi lesquels le Président **Idriss Déby Itno**, qui brigait un nouveau mandat de six ans. Le scrutin s'est passé dans le calme, mais a été marqué par des irrégularités, les observateurs électoraux estimant cependant que ces dernières n'étaient pas de nature à discréditer le résultat du vote.

Selon les résultats provisoires annoncés le 19 avril par la Commission électorale nationale indépendante, le Président Idriss Deby Itno a été réélu dès le premier tour avec 79,32 % des voix.

### Décès du Président et coup d'État

Au lendemain de l'annonce

des résultats, le fils du Président, le général **Mahamat Idriss Déby**, a annoncé le décès du Maréchal Itno, mortellement blessé lors d'affrontement avec des rebelles alors qu'il commandait l'armée tchadienne au front. Dans la foulée de cette annonce, un Conseil militaire de transition (CMT) de quinze généraux a pris le pouvoir, avec à sa tête Mahamat Idriss Déby, et a dissous le gouvernement ainsi que l'Assemblée nationale. Du côté de l'opposition, des représentants des principaux partis ont dénoncé un coup d'État.

Dans son communiqué du 22 avril 2021, l'APF a appelé à l'organisation d'élections présidentielle et législatives dans les meilleurs délais.

À l'issue d'un conseil des ministres extraordinaire, le gouvernement tchadien de transition a annoncé, le 12 mai 2021, avoir adopté

un programme politique, soumis le 14 mai à l'ancienne Assemblée nationale dissoute dans l'attente de la mise en place d'un parlement provisoire. Le programme prévoit notamment la tenue d'élections en octobre 2022.

L'Union africaine (UA) a exigé le 20 mai que la junte achève en dix-huit mois un processus de transition démocratique débouchant sur des élections libres, justes et crédibles. L'UA a insisté sur le respect de ce délai en affirmant catégoriquement qu'aucune forme d'extension de la période de transition prolongeant la restauration de l'ordre constitutionnel ne saurait être acceptable.

Début août, une délégation du CMT s'est rendue à Bamako afin de consulter les autorités maliennes de transition pour s'inspirer de leur expérience. Le 6 septembre, les candidatures ont officiellement été ouvertes

pour la sélection des 93 futurs membres du CNT tchadien. Les candidats doivent être proposés par 12 collèges différents : chefferies traditionnelles, partis politiques, diaspora, organisations de femmes, militaires, corporations professionnelles et organisations de défense des droits humains.

Le CNT a été officiellement installé lundi 4 octobre à Ndjamena, en lieu et place de l'Assemblée nationale élue en 2011. Le CNT fait depuis lors office de parlement de transition : il sera chargé d'examiner et d'adopter le projet de Constitution qui émanera du dialogue national inclusif.

À l'initiative du Président de transition Mahamat Idriss Déby, un projet de loi d'amnistie générale a été adopté le 29 novembre 2021. Il a été soumis au CNT.

## Situation sécuritaire

Réunis à N'Djamena le 15 février 2021, les chefs d'État du G5 Sahel ont décidé de renforcer la présence militaire dans la zone des « trois frontières », en particulier au Tchad, par l'envoi de 1 200 soldats supplémentaires.

Le Tchad a cependant annoncé, le 21 août 2021, avoir divisé par deux ses effectifs déployés en février au sein de la force du G5 Sahel dans la zone dite des « trois frontières ». Début d'août, au moins vingt-six militaires tchadiens avaient été tués dans une attaque attribuée au groupe nigérian Boko Haram, dans la région du Lac Tchad.

Dimanche 19 octobre 2021, vingt-huit personnes sont mortes suite à des affrontements communautaires liés à des

conflits fonciers, à une quarantaine de kilomètres d'Abéché, la principale ville de l'est de pays.

### **Opérations militaires contre le FACT**

Un premier affrontement a eu lieu, le 17 avril 2021, entre les forces loyalistes et les rebelles du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT). Les combats se sont déroulés dans la province du Kanem, à plus de 300 kilomètres de la capitale, Ndjamen. Le mouvement rebelle armé est entré en territoire tchadien en provenance de Libye, le 11 avril, avec pour objectif de chasser le Président Idriss Déby du pouvoir.

Dans les jours qui ont suivi, les combats ont fait rage entre les forces nationales tchadiennes et les rebelles du FACT. Dans ce contexte, plusieurs partis d'opposition et des organisations de la société civile ont signé

un appel au cessez-le-feu et demandé au Président l'ouverture d'un dialogue national inclusif. Le 11 avril 2021, jour de la présidentielle, des forces rebelles ont mené une offensive dans les régions du Kanem et du Tibesti, en direction de la capitale. Au lendemain de ces combats, le porte-parole de l'armée annonçait que le Président tchadien était mort des suites de blessures au combat.

Le 25 avril 2021, les militaires au pouvoir au Tchad ont annoncé leur refus de négocier avec les rebelles qui s'étaient dits, la veille, ouverts à un cessez-le-feu. Les rebelles du FACT ont été arrêtés dans leur avancée par l'armée tchadienne, appuyée dans les airs par l'armée française. Selon l'armée tchadienne, 300 rebelles auraient été tués dans les combats. Du côté de l'armée tchadienne, aucun bilan n'a été rendu public, mais plusieurs dizaines de

soldats tchadiens auraient été tués. Le 10 mai, l'armée tchadienne a annoncé la fin des opérations militaires contre les rebelles du FACT.

# Guinée



Régime politique  
**Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD)**

Président de la République  
Junte militaire menée par le **Lieutenant-colonel Mamady Doumbouya**

Dernières élections législatives  
**22 mars 2020**

Dernière élection présidentielle  
**18 octobre 2020**

La suspension *de facto* de la section guinéenne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021, à la suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.

## Situation politique

*Arrestations d'opposants politiques*

Le 2 février 2021, Amnesty international a demandé au gouvernement guinéen d'enquêter sur la mort en détention d'au moins quatre personnes, dont trois militants ou partisans de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), parti de l'opposant **Cellou Dalein Diallo**.

Le 8 mai, le gouvernement a annoncé que près de soixante personnes seraient jugées consécutivement aux contestations et aux troubles qui ont accompagné l'élection présidentielle et le référendum constitutionnel.

Le 19 mai 2021, un tribunal de Conakry a condamné un influent journaliste guinéen à une amende équivalant à 420 euros pour offense au Président **Alpha Condé** et

ordonné sa mise en liberté après presque trois mois de prison.

*Putsch du 5 septembre 2021*

Après avoir fait modifier la constitution, le Président Alpha Condé avait entamé fin 2020 un troisième mandat contesté. Dans une vidéo diffusée le 5 septembre 2021, des officiers des forces spéciales guinéennes affirment avoir capturé le Président Alpha Condé, images à l'appui. Les putschistes sont menés par le lieutenant-colonel **Mamady Doumbouya**, au nom d'un Comité national du rassemblement et du développement (CNRD).

Ce dernier annonce alors avoir pris le contrôle de Conakry et dissous les institutions, le gouvernement et la Constitution. Un couvre-feu est instauré et la fermeture des frontières est annoncée. Les membres du gouvernement sont



remplacés par les secrétaires généraux de chaque ministère. Les préfets et gouverneurs de régions sont remplacés par des militaires. Le 14 septembre, des journées de consultation sont organisées par les putschistes au siège du Parlement dissous.

Dans les jours suivant le coup de force, plusieurs dizaines de prisonniers politiques, arrêtés en 2020 pour avoir contesté la réélection d'Alpha Condé, ont été libérés.

Le secrétaire général de l'ONU, **Antonio Guterres**, le Président de l'Union africaine (UA), **Félix Tshisekedi** et le Président de la CEDEAO, **Nana Akufo-Addo**, ont tous trois condamné cette prise de pouvoir par la force. La CEDEAO a suspendu la Guinée de ses organes. L'UA a appelé à la « libération immédiate » d'Alpha Condé et au « retour à l'ordre constitutionnel ».

L'APF s'est dit également

préoccupée par le coup de force en Guinée : elle condamne la dissolution des institutions et appelle les protagonistes à privilégier la voie du dialogue et à rétablir l'ordre constitutionnel.

Le 16 septembre, le Conseil permanent de la Francophonie, réuni en session extraordinaire, adoptait une résolution demandant un gouvernement de transition conduit par des civils.

Le 4 novembre 2021, deux mois après son putsch, le colonel Mamady Doumbouya a entériné la nomination des membres de son gouvernement. Celui-ci comprend des technocrates, des militaires et des opposants à l'ancien Président Alpha Condé.

Le 11 décembre 2021, à l'issue d'une manifestation, les forces de sécurité guinéennes ont dispersé à l'aide de gaz lacrymogène plusieurs

dizaines de partisans de l'ex-président déchu Alpha Condé. Il s'agit du premier accrochage du genre depuis le putsch de septembre.

# Tunisie



Régime politique  
**semi-présidentiel**

Président de la République  
**Kaïs Saïed (depuis 2019)**

Dernières élections  
présidentielle et législatives  
**Septembre et octobre 2019**

La suspension *de facto* de la section tunisienne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021, à la suite à la suspension du Parlement.

## Situation politique

### *Arrestations massives de manifestants*

Des troubles ont éclaté dans plusieurs villes du pays au lendemain du dixième anniversaire de la chute de l'ancien Président, **Zine El Abidine Ben Ali**, le 14 janvier 2011. Le 18 janvier, le ministère de l'Intérieur a affirmé que plus de 600 personnes avaient été arrêtées en raison d'entraves aux mouvements des forces de sécurité, après une troisième nuit d'émeutes dans de nombreuses villes de Tunisie.

### *Suspension du travail de l'Assemblée tunisienne*

En juillet 2021, une crise politique oppose le Président **Kaïs Saïed** au principal parti parlementaire, Ennahdha, à son chef, **Rached Ghannouchi**, également président du Parlement,

ainsi qu'au Premier ministre **Hichem Mechichi**, soutenu par Ennahdha. Des manifestations éclatent en juillet 2021, les protestataires réclamant notamment la dissolution du Parlement.

Le président **Kaïs Saïed** annonce, le 25 juillet 2021, le gel des activités du Parlement pour trente jours, en vertu de l'article 80 de la Constitution. Il démet alors de ses fonctions le chef du gouvernement Hichem Mechichi. Kaïs Saïed concentre depuis lors entre ses mains les pouvoirs exécutif et législatif ; il s'est également arrogé le pouvoir judiciaire.

Par ailleurs, l'immunité parlementaire des députés est levée. Fin juillet 2021, deux députés du parti Al-Karama (nationaliste-conservateur, allié d'Ennahdha) sont arrêtés, ainsi que le député indépendant **Yassine Ayar**, dans le cadre d'une « enquête de la justice

militaire ».

Le 23 août 2021, Kaïs Saïed reconduit *sine die* le régime d'exception en maintenant le gel du gouvernement. Il prévoit de soumettre au référendum le vote d'une réforme constitutionnelle, qui devrait consacrer l'avènement d'un régime davantage présidentiel. De nouvelles élections législatives doivent également être convoquées.

Le 22 septembre 2021, le président Saïed a promulgué un décret officialisant la suspension de plusieurs chapitres de la Constitution et instaurant des « mesures exceptionnelles ». Ces dernières, provisoires, doivent s'appliquer le temps de mener des « réformes politiques », dont des amendements à la Constitution de 2014.

Le 29 septembre, **Najla Bouden** a été nommée cheffe du gouvernement : il s'agit de la première femme à occuper

ce poste dans tout le monde arabe. Elle a annoncé vouloir faire de la lutte contre la corruption sa priorité.

Le 10 octobre 2021, plus de 6 000 manifestants se sont rassemblés à proximité du parlement tunisien, dont l'activité est toujours gelée, pour protester contre la décision du président Kaïs Saïed de s'arroger les pleins pouvoirs, dénonçant un « coup d'État ». Une manifestation similaire a eu lieu le 14 novembre.

Le 4 novembre 2021, la Tunisie a émis un mandat d'amener international contre l'ancien président, **Moncef Marzouki**, vivant en France et farouche critique du coup de force de Kaïs Saïed.

Le 13 décembre 2021, le Président Kaïs Saïed a prolongé d'un an la suspension du Parlement. De nouvelles élections législatives auront lieu le 17 décembre 2022, sur la

base d'une nouvelle loi électorale. Cette dernière sera élaborée dans le cadre de consultations populaires, qui doivent avoir lieu du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mars 2022. Les réformes constitutionnelles seront soumises à référendum le 25 juillet 2022.

### *Report du 18<sup>e</sup> Sommet de l'OIF prévu à Djerba*

Le 12 octobre 2021, le Conseil permanent de la Francophonie annonce le report d'un an du Sommet de la Francophonie, qui devait se tenir à Djerba les 20 et 21 novembre 2021, afin de « permettre à la Tunisie de pouvoir organiser cette instance importante dans les conditions les plus optimales », selon un communiqué de l'OIF. Il s'agit du deuxième report de ce Sommet, les considérations politiques (suspension du Parlement) s'ajoutant cette fois aux contingences sanitaires.

## 2. Sections sous alerte

### Bénin



Régime politique

**présidentiel**

Président de la République

**Patrice Talon (depuis 2016)**

Dernières élections législatives

**28 avril 2019**

Dernière élection présidentielle

**11 avril 2021**

Préoccupé par la détérioration de la situation politique béninoise en amont et à l'issue des élections législatives du 28 avril 2019, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section béninoise lors de sa réunion du 5 juillet 2019, à Abidjan.

À sa réunion du mois de juin 2021, la Commission politique a décidé de maintenir la mise sous alerte par le Bureau et de constituer un comité *ad hoc* afin de poursuivre les échanges avec les autorités béninoises.

## Situation politique

*Campagne présidentielle et arrestations politiques*

À la suite de la révision constitutionnelle de 2019 introduisant un système de parrainage (16 parrains parmi les 83 députés et 77 maires), plusieurs candidatures ont été invalidées par la Commission électorale nationale indépendante (CENA) faute de parrainage. Une partie de l'opposition a dénoncé cette révision constitutionnelle.

En amont du scrutin, le 1<sup>er</sup> mars, **Sébastien Ajavon**, leader de l'Union sociale libérale (USL), principal opposant au Président Talon, a été condamné par contumace à une peine de cinq ans de prison ferme pour « faux, usage de faux et escroquerie ».

L'opposante **Reckya Madougou** du parti Les

Démocrates, dont la candidature a été invalidée, a été interpellée le 3 mars, à la fin d'une réunion publique, à Porto-Novo. Elle est accusée d'« association de malfaiteurs et financement de terrorisme ». Le Président a notamment accusé Mme Madougou d'être arrivée au Bénin « avec des valises remplies d'argent et le soutien de chef d'État de pays voisins », pour déstabiliser le pays. L'opposante est même accusée d'avoir financé une opération visant à assassiner des personnalités politiques pour empêcher la tenue du scrutin.

Par ailleurs, le 26 mars est entré en vigueur le retrait du Bénin de la déclaration permettant aux individus et ONG d'accéder directement à la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Le 15 avril 2021, le constitutionnaliste et opposant **Joël Aïvo**, dont la candidature à l'élection



présidentielle d'avril 2021 avait été rejetée par la CENA, a été arrêté et placé en détention. Il est poursuivi pour blanchiment de capitaux et atteinte à la sûreté de l'État, dans le cadre de l'affaire qui vise également Reckya Madougou. Le 5 août 2021, la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme décide de prolonger la détention de Joël Aïvo, dans l'attente de son jugement.

Le 7 décembre 2021, Joël Aïvo a été condamné à dix ans de prison. L'opposant a aussitôt dénoncé une « vengeance politique ». Le 11 décembre 2021, Reckya Madougou a été condamnée à 20 ans de réclusion par la CRIET. Son avocat français, Me **Antoine Vey**, a dénoncé un « coup politique » et un procès « sans pièces et sans preuve ».

Selon lui, Reckya Madougou a été condamnée pour « avoir incarné une

alternance démocratique au régime de **Patrice Talon** ».

### *Élections présidentielles du 11 avril 2021*

Des violences ont éclaté la semaine précédant le scrutin dans plusieurs communes du centre du pays, et des manifestants ont dressé des barrages sur les routes principales, coupant la circulation du sud vers le nord, pour dénoncer l'absence de l'opposition à ce scrutin. Deux personnes ont été tuées lors de la dispersion des manifestants par l'armée.

Cinq millions d'électeurs étaient attendus le 11 avril pour le scrutin présidentiel. Le vote s'est déroulé dans le calme, après une campagne marquée par la violence. Ce climat semble avoir pesé sur la participation lors de l'élection, qui s'est élevée à 50,17 %.

Patrice Talon a été réélu

dès le premier tour en remportant, avec sa colistière, **Mariam Chabi Talata**, 86 % des suffrages exprimés. À l'occasion du scrutin, l'OIF a déployé une mission d'information et de contacts à laquelle a participé la Présidente de la Commission coopération et développement de l'APF, **Angélique Ngoma**, députée gabonaise.

La CENA a entrepris, le 25 mai, un processus d'évaluation du scrutin en vue de contribuer à ce que les prochaines élections se déroulent paisiblement.

Le 26 mai, le Président a renouvelé son équipe gouvernementale de vingt-trois ministres, dont la grande majorité conservent leur poste.

## **Situation sécuritaire**

Depuis plusieurs mois, la situation sécuritaire se

dégrade dans le nord du Bénin, région infiltrée par des groupes djihadistes venus du Sahel. Le 2 décembre 2021, deux soldats béninois ont été tués par des jihadistes dans l'Atacora.

# Cambodge



Régime politique  
**monarchie constitutionnelle  
élective**

Premier ministre  
**Hun Sen (depuis 1998)**

Dernières élections législatives  
**6 novembre 2018**

## Situation politique

### Droits humains

Le procès de 150 opposants liés au Parti du Salut national du Cambodge a repris le 14 janvier 2021. Le tribunal municipal de Phnom Penh a rendu son jugement et a

condamné par contumace, le 1<sup>er</sup> mars, les neuf dirigeants de l'opposition en exil à des peines allant de vingt à vingt-cinq ans de prison. Sam Rainsy, ancien Président du Parti du Salut national du Cambodge a été condamné à

S'inquiétant de la dissolution du principal parti d'opposition cambodgien à l'approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018, à Québec.

25 ans de prison.

Lors de sa réunion du 26 janvier 2021, la Commission politique a donné un avis favorable à l'envoi d'une mission de bons offices parlementaires au Cambodge pour rendre compte de la situation.

Le 2 mars 2021, l'Union européenne a appelé les autorités cambodgiennes à respecter l'État de droit ainsi que le droit à un procès équitable, et à engager un processus de réconciliation nationale par un dialogue véritable et inclusif.

Le 18 août 2021, **Rong Chhun**, dirigeant syndical opposé au gouvernement de Phnom Penh, a été condamné à deux ans de prison pour « incitation à la haine ». Il avait critiqué le nouveau tracé de la frontière avec le Vietnam, estimant que les agriculteurs cambodgiens étaient lésés. Deux autres militants, arrêtés lors de

manifestations demandant la libération du syndicaliste, ont été condamnés à vingt mois de prison.

Le 11 octobre 2021, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté une résolution sur le Cambodge. Il y fait part des graves préoccupations que suscite la détérioration du climat civil et politique en raison de poursuites judiciaires constantes, envers des ex-parlementaires notamment. Il appelle les autorités à agir immédiatement pour promouvoir une société civile dynamique et un système démocratique sain et à protéger et garantir la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

# Haiti



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Jovenel Moïse**  
(assassiné le 6 juillet 2021)  
**Interim assuré par le Premier ministre Ariel Henry**

Prochaines élections législatives, sénatoriales et présidentielle  
**à confirmer**

## Situation politique

Le pays a connu une recrudescence de la crise institutionnelle, sécuritaire et politique au premier semestre de 2021. De janvier à juillet 2021, de nombreuses manifestations conduites

par des organisations de l'opposition politique ainsi que de la société civile et ecclésiastique protestante ont eu lieu à Port-au-Prince et dans de nombreuses villes, pour

Préoccupé par la dégradation du climat social, la crise politique, la défaillance de l'État ainsi que par la caducité du Parlement, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section haïtienne lors de sa réunion du 29 janvier 2020 à Dakar.

dénoncer la recrudescence des enlèvements, contester le maintien au pouvoir du Président Jovenel Moïse et le projet de référendum constitutionnel.

### *Assassinat du Président Jovenel Moïse*

Dans la nuit du 6 au 7 au juillet 2021, le Président **Jovenel Moïse** est assassiné dans sa résidence privée près de Port-au-Prince par un groupe d'hommes armés. La majorité d'entre eux seraient des mercenaires colombiens.

Avec cet assassinat s'ouvre une nouvelle période de trouble politique pour Haïti, en raison de la crise de succession qui s'ensuit. **Ariel Henry** est confirmé au poste Premier ministre et forme son gouvernement le 19 juillet 2021. Il assure depuis lors également *de facto* l'intérim de la Présidence de la République. De nouvelles élections présidentielles sont annoncées, le premier tour devant avoir lieu le 7

novembre 2021. L'enquête sur l'assassinat du président Moïse a tourné à la confusion le mardi 14 septembre 2021. Dans la matinée, le chef du parquet de Port-au-Prince a demandé l'inculpation du Premier ministre Ariel Henry, en raison d'appels téléphoniques qu'il aurait eus avec l'un des principaux suspects du meurtre.

Quelques heures plus tard, le Premier ministre annonce limoger le procureur pour « faute administrative grave ».

Le 24 novembre, Ariel Henry procède à un remaniement de son gouvernement après des semaines de négociations avec certains partis d'opposition, en appelant à renforcer le « front commun contre l'insécurité » face aux gangs qui dominent la capitale.

## Situation sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, la situation s'est fortement dégradée au cours des derniers mois, avec un grand nombre de kidnappings à Port-au-Prince, mais également sur les routes de province contrôlées par les gangs armés.

Le 14 août 2021, un séisme survient dans le Sud-Ouest du pays. Il fait plus de 2 200 morts. Le Premier ministre Ariel Henry décrète l'état d'urgence pour un mois dans les quatre départements touchés. On compte 53 000 maisons détruites et plus de 77 000 autres endommagées. Quelques jours après le séisme, Haïti est frappée par l'ouragan Grace.

La Secrétaire générale de la Francophonie a annoncé le 9 septembre une mobilisation

de la Francophonie pour Haïti, encourageant les Etats et gouvernements à amplifier leurs efforts en sa direction.

Samedi 16 octobre, un gang a kidnappé 17 missionnaires américains près de Port-au-Prince, réclamant une rançon de 1 million de dollars pour chacune des personnes détenues. Deux mois plus tard, tous les otages avaient été libérés.

## République centrafricaine



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Faustin-Archange Touadéra (depuis 2016)**

Dernière élection présidentielle  
**27 décembre 2020**

Dernières élections législatives  
**27 décembre 2020 et 14 mars 2021**

Préoccupé par la dégradation du climat politique et sécuritaire, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section haïtienne lors de sa réunion du 12 octobre 2021.



## Situation politique

### Élections présidentielles et législatives

La Cour constitutionnelle a proclamé, le 18 janvier 2021, les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 27 décembre 2020. Ces résultats ont confirmé la réélection du Président **Faustin Archange Touadéra** avec 53,16 % des voix, contre 21,01 % pour **Anicet Georges Dologuélé**, candidat de l'Union pour le renouveau centrafricain (URCA), et 7,46 % pour **Martin Ziguélé** du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC). En raison de l'insécurité liée à la présence des groupes armés, plusieurs bureaux de vote n'ont pas pu ouvrir le jour du scrutin et plus des deux tiers des électeurs n'ont pu aller voter : le taux de participation nationale s'est donc limité à 35,25 %.

La Cour constitutionnelle a rejeté les requêtes introduites par quinze partis de l'opposition, demandant l'annulation et la reprise totale des élections dénonçant d'innombrables fraudes et une participation extrêmement faible.

Le 24 mars, le député de l'opposition Anicet Georges Dologuélé, arrivé deuxième de la présidentielle a été empêché de quitter son pays pour se rendre en France pour des raisons médicales.

Après avoir obtenu une autorisation d'absence de l'Assemblée nationale de la République centrafricaine, il s'est vu refuser le droit d'embarquer dans l'avion, faute d'avoir pu obtenir une autorisation de sortie du territoire délivrée par le ministère de la sécurité, qui mène actuellement plusieurs enquêtes sur les offensives dirigées par des groupes rebelles en décembre dernier.

Dans un communiqué du 26 mars, l'APF a déploré la situation et rappelé le principe de liberté de circulation des parlementaires d'opposition.

Début avril, les deux passeports d'Anicet Georges Dologuélé ont été saisis à l'aéroport de Bangui, alors que l'opposant tentait à nouveau de se rendre en France pour des soins.

Le 27 mars, ce fut au tour de l'opposant Martin Ziguélé, également candidat à l'élection présidentielle de décembre 2020, de voir son passeport lui être retiré.

Martin Ziguélé et Anicet Georges Dologuélé ont tous deux saisi le tribunal administratif de Bangui pour contester l'interdiction de sortie de territoire dont ils font l'objet.

Dans le même temps, **Abdul Karim Meckassoua**, lui

aussi candidat à l'élection présidentielle de 2020, se voit également interdit de quitter le territoire centrafricain.

Le 8 avril 2021, le ministre de la Justice centrafricain demande la levée de l'immunité parlementaire des députés Abdul Karim Meckassoua, Anicet Georges Dologuélé et Martin Ziguélé, tous trois candidats à la présidentielle de décembre, et de l'élu d'opposition **Simplice Aurélien Zingas**. Il s'agit, selon le ministre, de « permettre leurs auditions » dans le cadre d'une poursuite judiciaire engagée contre « l'ex-président **François Bozizé** », en raison de la tentative de coup d'État dont l'accusent les autorités.

Le 12 août, Karim Meckassoua, accusé d'avoir participé à la création de la rébellion de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), est destitué de son poste de député. Il quitte la République centrafricaine

quelques jours plus tard.

## Situation sécuritaire

### *Offensive des groupes rebelles*

La Centrafrique est sous le coup d'une offensive de six des plus puissants groupes armés qui contrôlent deux tiers du territoire depuis le début de la guerre civile en 2013.

Le 5 février 2021, le Parlement a voté une prolongation de six mois de l'état d'urgence décrété le 21 janvier dans le pays. En février, l'armée centrafricaine a pu reprendre le contrôle de plusieurs villes du centre et du Nord-Ouest du pays, avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) et des forces alliées.

Le 12 mars, le Conseil de

sécurité a adopté une résolution permettant l'envoi de 3 690 casques bleus supplémentaires sur le terrain afin de renforcer les forces de la MINUSCA pour la protection des civils et faciliter l'accès humanitaire.

Mi-juin, au moins quatorze personnes ont été tuées dans des affrontements entre éleveurs venus du Tchad et cultivateurs centrafricains dans le nord-est du pays. Mercredi 21 juillet, treize corps sans vie de civils sont retrouvés à Bongboto, à 300 kilomètres au nord de Bangui.

### *Implication de la Russie*

Le 12 février, le conseiller russe sur les questions de sécurité du Président centrafricain a appelé les rebelles qui avaient lancé une offensive contre le régime à livrer leurs chefs à l'armée. La Russie soutient ouvertement depuis 2018 le gouvernement de Touadéra,

notamment par le biais d'un accord bilatéral de défense et de la présence de centaines de paramilitaires. Le groupe de mercenaires Wagner est également actif sur place. Le 17 mai, la Russie a livré une cargaison d'armes légères à la Centrafrique après en avoir informé l'ONU, qui impose un embargo sur les armes à ce pays déchiré par la guerre civile.

Le 27 octobre 2021, un groupe d'experts de l'ONU a appelé le gouvernement centrafricain à « mettre fin à toutes relations » avec les paramilitaires russes, en particulier le groupe privé de sécurité Wagner, accusés de harceler et d'intimider « violemment » des civils.

## Situation humanitaire

Les violences survenues dans le contexte des élections en Centrafrique ont poussé plus de 200 000 personnes à fuir en moins de deux

mois, dont un peu plus de la moitié vers les pays voisins. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), depuis le lancement, en décembre, d'une offensive de groupes armés, quelque 92 000 réfugiés ont rejoint la République démocratique du Congo et quelque 13 240 autres ont fui au Cameroun, au Tchad et au Congo.

Le 4 mai 2021, les autorités de Bangui ont annoncé l'ouverture d'une enquête sur des exactions présumées, attribuées par l'ONU à des militaires centrafricains et à des supplétifs privés russes qui les épaulent dans le conflit les opposant aux rebelles. Un groupe d'experts des Nations unies a reçu et continue de recevoir des rapports faisant état de graves violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire international.

Le 15 septembre 2021, l'ONU a annoncé le retrait de 450 casques bleus gabonais de sa

Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), après des accusations d'exploitation et d'abus sexuels.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2021, la garde du président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra, a ouvert le feu sur des casques bleus égyptiens. Dix d'entre eux ont été blessés. L'ONU a réclamé l'ouverture d'une enquête.

## 3. Autres situations politiques

### Arménie



Régime politique

**présidentiel**

Président de la République

**Armen Sarkissian (depuis 2018)**

Dernières élections législatives

**20 juin 2021**

### Situation politique

*Élections législatives anticipées*

Initialement prévues pour 2023, les élections législatives ont été convoquées de manière anticipée à la suite des tensions causées par la défaite arménienne dans la guerre de 2020 au Haut-Karabagh, qui avait fragilisé

le Premier ministre sortant, **Nikol Pachinian** (parti Contrat civil).

Après des entretiens avec le Président de la République et l'opposition, le Premier ministre a annoncé, le 18 mars, que les élections législatives anticipées se tiendraient le 20 juin 2021. Dans le cadre de cet accord destiné à désamorcer la crise politique, le Parlement a approuvé, le 24 mars, la levée

de la loi martiale qui avait été introduite fin septembre 2020. Selon la législation, un premier ministre en exercice ne peut être démis de ses fonctions si la loi martiale est en vigueur. Le 28 mars, Nikol Pachinian avait annoncé qu'il démissionnerait en avril, tout en continuant d'exercer ses fonctions par intérim jusqu'aux élections du 20 juin, pour lesquelles il se représenterait.

Contredisant les sondages, Nikol Pachinian a remporté avec une avance inattendue les législatives, engrangeant 53,9 % des suffrages. Son principal rival, **Robert Kotcharian** (parti Alliance arménienne), a remporté seulement 21 % des voix, et a dénoncé des fraudes. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) a quant à elle jugé le scrutin « transparent » et « démocratique ».

### Situation sécuritaire

En avril 2021, le Président des États-Unis a reconnu officiellement le génocide arménien : dans une déclaration solennelle, il a admis que les massacres et déportations commis pendant la Première Guerre mondiale par les Ottomans contre les populations arméniennes relevaient du génocide.

Du 9 au 12 mai, l'APF a déployé une mission de bons offices parlementaires, conduite par le Chargé de mission de la Région Europe, le député de la Fédération Wallonie-Bruxelles **Jean-Charles Luperto**.

Dans son communiqué, l'APF appelle au strict respect du droit international, en particulier à la libération dans les plus brefs délais des prisonniers de guerre détenus par les autorités de



l'Azerbaïdjan, à la protection du patrimoine culturel et religieux du Haut-Karabagh et à l'acheminement de l'aide humanitaire à ses habitants. Elle invite à une résolution pacifique du conflit avec l'Azerbaïdjan et à la poursuite des négociations internationales dans le cadre du groupe de Minsk, afin d'établir les conditions d'une paix durable dans la région.

### *Situation dans le Haut-Karabakh*

Malgré l'accord de cessez-le-feu dans la région du Haut-Karabakh signé le 9 novembre 2020, la situation demeure tendue. Début novembre 2021, de nouveaux affrontements ont éclaté près de la région du Haut-Karabakh, faisant craindre une reprise du conflit. Une trêve a finalement été signée le 8 novembre, avec la médiation de la Russie.

Le 7 décembre 2021, la Cour internationale de justice (CIJ) a demandé à l'Arménie et

l'Azerbaïdjan de mettre fin à la « haine raciale », les deux pays s'accusant mutuellement de violer la Convention sur les discriminations raciales. Les juges ont demandé à l'Azerbaïdjan de protéger les prisonniers de guerre arméniens contre la violence et les sévices corporels, et d'assurer leur accès à la justice. Ils ont aussi ordonné à l'Azerbaïdjan d'empêcher le vandalisme et la profanation du patrimoine culturel arménien.

# Burkina Faso



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Roch Marc Christian Kaboré**  
**(depuis 2015)**

Dernières élections législatives et présidentielle  
**22 novembre 2020**

## Situation politique

### *Suites de l'élection présidentielle*

Les élections locales initialement prévues en mai 2021 ont été reportées au mois de mai 2022 par le conseil des ministres, prolongeant d'un an le mandat des élus municipaux et régionaux. Selon le gouvernement, ce report vise à opérer des réformes législatives pour consolider la décentralisation et la

démocratie locale. Toutefois, l'opposition a rejeté ce choix et souhaite que le projet de loi soit discuté dans le cadre de concertation.

Dans l'objectif de renouer avec le dialogue entre toutes les parties et le peuple, le conseil des ministres a adopté un décret, le 24 mai, portant sur la création du Conseil national d'orientation et de suivi de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale (CNOS), à but consultatif.

## Situation sécuritaire

### Violences jihadistes dans le Nord du pays

Le pays est touché, à l'image de ces voisins, par de nombreuses attaques terroristes, notamment au Nord du pays. Le 27 avril, des attaques meurtrières ont été menées contre des villages de la commune de Seytenga, dans le nord du Burkina Faso, faisant dix-huit de morts et cinq disparus.

Le 30 juin 2021, le président Kaboré a limogé le ministre de la défense **Chérif Sy** et le ministre de la sécurité **Ousséni Compaoré**, après les meurtrières attaques des semaines précédentes, qui avaient entraîné des manifestations.

Entre mai et août 2021, au moins 480 civils ont été tués dans des attaques jihadistes au Burkina Faso, selon le Conseil norvégien pour les

réfugiés (NRC).

Le 14 novembre 2021, 57 personnes dont 53 gendarmes ont été tués lors d'une attaque de jihadistes à Inata, dans le Nord du Burkina Faso

Deux jours plus tard, un convoi militaire français de l'opération Barkhane, en transit entre la Côte d'Ivoire et le Mali, a été bloqué par des manifestants. Excédés par les attaques islamistes, ces derniers ont dirigé leur colère contre la présence française et le convoi, qu'une surprenante rumeur suspectait d'acheminer des armes pour les jihadistes. La France a accusé la Russie d'être à l'origine de cette fausse nouvelle. Le convoi a finalement pu continuer sa route, après quelques jours de mise à l'arrêt.

Exaspérés par les violences djihadistes, des centaines de manifestants sont descendus dans les rues de Ouagadougou, le

27 novembre, pour réclamer le départ de l'exécutif. Le Premier ministre **Christophe Dabiré** a finalement présenté sa démission le 8 décembre 2021. Un nouveau gouvernement a été formé le 13 décembre, avec à sa tête **Lassina Zerbo**, un diplomate de carrière, ancien secrétaire exécutif de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

## Situation humanitaire

Le 10 février 2022, la ministre chargée de l'action humanitaire a annoncé, lors du lancement d'un Plan de réponse humanitaire, que 3,5 millions de personnes avaient besoin d'une assistance humanitaire et que plus d'1 million étaient déplacées à l'intérieur du pays.

La situation sécuritaire nuit au bon fonctionnement des opérations d'aide humanitaire. Le 20 mai,

des membres du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ont échappé, dans la région du Sahel, à une attaque d'hommes armés non identifiés.

# Burundi



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Evariste Ndayishimiye (depuis 2020)**

Dernières élections générales  
**20 mai 2020**

## Situation politique

### Libération de prisonniers

Le 26 avril 2021, au moins 1 300 prisonniers ont été libérés au Burundi, premier jour de la mise en œuvre d'une grâce présidentielle visant à désengorger les prisons surpeuplées. Plus de 5 000 détenus - soit près de 40 % des prisonniers du pays - sont concernés par cette mesure : 3 000 ont été libérés dans l'immédiat ; les autres, dont la peine

a été réduite de moitié, l'ont été dans les semaines suivantes. Prévues début mars, les libérations avaient été reportées à cause d'erreurs sur les listes des bénéficiaires.

Dans un rapport publié le 15 septembre 2021, la commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU estime que la situation des droits de l'homme demeure « très préoccupante » au Burundi. Le rapport relève quelques gestes symboliques, comme la libération de

certains journalistes et défenseurs des libertés. Néanmoins, le rapport pointe également l'impunité dont bénéficieraient les responsables de tortures, d'exécutions ou de disparitions.

Le 23 septembre 2021, le Burundi a émis un mandat d'arrêt international contre le principal opposant en exil, **Alexis Sinduhije**, qualifié de « terroriste ». Il est accusé d'être le commanditaire d'attaques meurtrières qui ont frappé le pays mi-septembre.

## Situation sécuritaire

Le 10 mai 2021, au moins douze personnes, dont un officier supérieur de l'armée, ont été tuées et plusieurs blessées dans une embuscade tendue contre des véhicules dans le centre du Burundi. Les 26 et 28 mai, au moins cinq personnes ont été tuées et plusieurs blessées au cours d'une série

d'attaques quasi simultanées qui ont visé des sites fréquentés de Bujumbura et de Muramvya.

Depuis 2015, la crise politique au Burundi a causé la mort d'environ 1 200 personnes.

Le 19 septembre 2021, le groupe rebelle Résistance pour un État de droit au Burundi (RED-Tabara) attaque au mortier l'aéroport de Bujumbura, dans le Nord-Ouest de pays. L'attaque se déroule quelques heures avant le décollage du Président **Evariste Ndayishimiye** pour New-York, à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies.

## Situation humanitaire

Selon le HCR, au 28 février, 300 854 Burundais étaient réfugiés, majoritairement dans la sous-région (48,6 % en Tanzanie ; 19,4 % au Rwanda ; 16,6 % en Ouganda ;

15,4 % en République démocratique du Congo). Le retour entamé des réfugiés en 2019 se poursuit.

En outre, les catastrophes naturelles de ces dernières années ont poussé 100 000 personnes à fuir leur maison. En avril 2021, le lac Tanganyika est ainsi monté de quatre mètres par rapport à son niveau normal, détruisant des centaines de maisons.

## Cameroun



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Paul Biya (depuis 1982)**

Dernières élections législatives  
**9 février 2020**

### Situation politique

Le 5 février 2021, **Mamadou Mota**, premier Vice-président du parti du principal opposant camerounais **Maurice Kamto**, a été libéré après avoir purgé une peine de dix-huit mois de prison. M. Mota a été arrêté en juin 2019 lors de manifestations dénonçant le « hold-up électoral » de la présidentielle de 2018, durant laquelle le Président Paul Biya avait été réélu face à

M. Kamto.

Le 22 septembre 2020, la police a violemment réprimé une tentative de mobilisation de sept partis d'opposition, dont l'un des principaux, le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) de Maurice Kamto : 500 militants avaient été arrêtés. Une centaine de partisans du MRC sont encore détenus sans procès, selon leurs avocats. D'autres ont été condamnés pour



« tentative d'insurrection »  
ou de « révolution ».

## Situation sécuritaire

*Vellités sécessionnistes dans  
les régions anglophones et  
attaques de Boko Haram dans  
l'Extrême-Nord*

Le premier semestre de  
l'année 2021 a vu le Cameroun  
troublé par le conflit dans  
les régions sécessionnistes  
du Nord-Ouest et du Sud-  
Ouest ainsi que les actes de  
terrorisme dans l'extrême  
Nord du pays.

Le 10 janvier, une attaque  
survenue dans le Sud-  
Ouest du pays a causé la  
mort de huit civils, dont un  
enfant. Le 29 avril dernier,  
des sécessionnistes ont tué  
cinq gendarmes après avoir  
attaqué un poste dans l'ouest  
du pays. Dans le Nord-Ouest,  
ce sont quatre gendarmes qui  
ont perdu la vie dans la nuit  
du 24 au 25 mai, à la suite  
d'une nouvelle attaque des

séparatistes.

Début août, l'ONG Médecins  
sans frontières (MSF) a  
annoncé être contrainte  
retirer ses équipes dans le  
Nord-Ouest du Cameroun.  
Les autorités camerounaises  
accusaient MSF de soutenir  
les Amba Boys, les  
miliciens les groupes armés  
sécessionnistes anglophones.

Le 16 septembre, une  
patrouille militaire a été  
attaquée par un groupe  
séparatiste à l'est de  
Bamenda, dans le Nord-Ouest  
du Cameroun. Une dizaine de  
soldats auraient été tués.

Depuis 2017, le conflit au  
Cameroun anglophone  
(région nommée Ambazonie  
par les séparatistes) a fait  
plus de 3 500 morts et forcé  
plus de 700 000 habitants à  
fuir leur domicile.

Début décembre 2021,  
des affrontements entre  
communautés de pêcheurs  
et de bergers ont éclaté dans

le département du Logone-  
et-Chari, dans le nord du  
Cameroun. Ils ont fait une  
vingtaine de morts et 30 000  
camerounais se sont réfugiés  
au Tchad voisin.

# République démocratique du Congo



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Félix Tshisekedi (depuis 2019)**

Dernières élections législatives  
**30 décembre 2018**

## Situation politique

*Motions de censure et nouvelle majorité parlementaire*

Le 1<sup>er</sup> janvier, faisant suite à la dissolution de la coalition entre Cap pour le changement (CACH) et le Front commun pour le Congo, le Président **Félix Tshisekedi** a nommé le sénateur **Modeste Bahati Lukwebo**

« informateur » pour identifier une nouvelle coalition majoritaire pour l'Assemblée nationale. Il a également rencontré et invité plus de 300 députés nationaux à soutenir son initiative pour l'« Union sacrée de la Nation ».

Candidat unique pour le compte de l'Union sacrée, **Christophe Mbozo N'Kodia Pwanga** a été élu le 3 février comme Président de

l'Assemblée nationale. Le gouvernement, composé de 57 membres, dont 14 femmes, a été très largement investi par l'Assemblée nationale le 26 avril.

Concernant le Sénat, une motion de censure a été déposée le 2 février à l'encontre de son Président, **Alexis Thambwe Mwamba**, et de l'ensemble de son bureau, excepté le vice-Président (pro-Tshisekedi). Modeste Bahati Lukwebo a été élu le 2 mars au poste de Président de la Haute Assemblée.

En octobre, l'Assemblée de RDC a rendu public un rapport évaluant l'efficacité de l'état de siège, mis en place en Ituri et au Nord-Kivu à partir du 30 avril. Ses conclusions sont plus que mitigées : depuis l'instauration de l'état de siège, « les tueries, les massacres, les viols, les braquages, les incendies des véhicules se sont intensifiés dans les zones concernées ».

Le rapport déplore que aussi « la proclamation de l'état de siège n'a pas été soutenue par une planification d'actions stratégiques » ni par des moyens financiers suffisants.

Le 19 novembre, plusieurs médias internationaux ont publié une enquête commune, « Congo Hold-up », retraçant le détournement de 138 millions de dollars au profit de l'ancien président **Joseph Kabila** et de ses proches.

## Situation sécuritaire

*Violences des groupes armés à l'Est et au Nord-Est*

Au cours de l'année 2021, plusieurs centaines de personnes ont été tuées et 40 000 autres déplacées dans une quinzaine d'attaques attribuées principalement au groupe armé Forces démocratiques alliées (ADF, affilié à l'État Islamique)

dans la province de l'Ituri. Le 22 février, l'Ambassadeur italien **Luca Attanasio**, son chauffeur et son garde du corps ont été tués lors d'une attaque visant un convoi du Programme alimentaire mondial. On estime que plus de 2 000 personnes ont été tuées en Ituri depuis 2020.

Au cours de l'année 2021, dans la région de Béni, à l'Est de la RDC (Nord-Kivu), ce sont plus de 100 personnes qui ont perdu la vie dans pas moins d'une dizaine d'attaques attribuées à l'ADF.

Le Président **Félix Tshisekedi**, a décrété le 30 avril, « l'état de siège » dans les deux provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, victimes de l'insécurité et de la violence des groupes armés. Il a alors pris la décision de remplacer les autorités civiles par des militaires et des policiers dans ces deux provinces.

Le week-end du 5 septembre 2021, une trentaine de

villageois ont été tués en Ituri, au cours d'une attaque imputée au groupe des Forces démocratiques alliées (ADF). Dans la nuit du 8 au 9 octobre 2021, des membres des ADF ont attaqué plusieurs villages dans la région de Béni (Nord-Kivu), tuant et kidnappant plusieurs civils.

Le 7 novembre, des affrontements meurtriers ont eu lieu dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu). Plus d'un millier de civils ont fui vers l'Ouganda voisin. L'armée congolaise a accusé le M23 d'être à l'origine de cette attaque. Ce mouvement rebelle est officiellement dissous mais certains de ses anciens membres continuent de prendre les armes.

Le 28 novembre, vingt-deux civils ont été tués dans une attaque contre un camp de déplacés en Ituri, quelques jours après un assaut similaire ayant fait vingt-neuf morts sur un site voisin. Ces massacres sont attribués à

la milice Codeco, qui prétend défendre les intérêts des Lendu, une des ethnies de cette province.

A partir de la fin novembre 2021, des unités des forces armées ougandaises ont été déployées dans l'Est de la RDC, afin de combattre les ADF, dans le cadre d'actions conjointes entre Kinshasa et Kampala (les ADF constituent, à l'origine, une rébellion armée ougandaise).

# Côte d'Ivoire



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Alassane Ouattara (depuis 2011)**  
Dernière élection présidentielle  
**31 octobre 2020**

Dernières élections législatives  
**6 mars 2021**

## Situation politique

### Élections législatives

Les élections législatives se sont tenues le 6 mars pour désigner les 255 députés de l'Assemblée nationale. Pour la première fois depuis dix ans, l'ensemble des principaux acteurs politiques ont participé à ces législatives, alors que l'opposition avait boycotté la présidentielle du 31 octobre 2020, marquée par des violences ayant fait 87 morts et près de 500 blessés.

La campagne électorale, qui a eu lieu du 27 février au 4 mars 2021 s'est déroulée de manière apaisée.

L'OIF a déployé pour l'occasion, du 3 au 10 mars, une mission d'information et de contacts, conduite par la présidente de la Commission de la coopération et du développement de l'APF, la députée gabonaise **Angélique Ngoma**.

Selon les résultats provisoires proclamés le 9 mars par la CEI, le Rassemblement

des houpouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) du Président ivoirien a remporté 137 sièges, et la coalition entre le PDCI et les partisans de l'ex-Président **Laurent Gbagbo** a obtenu 50 sièges, le PDCI seul 23, et les pro-Gbagbo seuls 8, soit au total 81 sièges. Les autres partis d'opposition se partagent 10 sièges, les indépendants en obtenant 26.

À la suite du décès du Premier ministre **Hamed Bakayoko**, le Président Ouattara a nommé pour le remplacer, le 26 mars 2021, **Patrick Jérôme Achi**, qui était chef du gouvernement par intérim depuis le 8 mars. Le 30 mars, **Amadou Soumahoro** a été réélu Président de l'Assemblée nationale.

### Vers une réconciliation nationale

Le 27 juillet 2021, **Alassane Ouattara** a reçu son prédécesseur à la présidence, Laurent Gbagbo. Les deux

hommes, qui ne s'étaient pas revus depuis dix ans, ont appelé les Ivoiriens à la réconciliation. Laurent Gbagbo a alors plaidé pour la libération des prisonniers, arrêtés au moment de la crise de 2010-2011 et pour le retour des exilés.

Début novembre 2021, le Premier ministre ivoirien, Patrick Achi, à l'instar de ses prédécesseurs, a annoncé qu'il comptait s'entretenir avec les différents partis du pays. La reprise effective de ce dialogue politique national a officiellement été enclenchée le 16 décembre. Il s'agit notamment de préparer les élections locales de 2023 dans un contexte apaisé.

## Situation sécuritaire

Le 23 novembre 2021, le président Alassane Ouattara a annoncé l'incorporation de 3 000 soldats supplémentaires pour 2022, ainsi que de



nouveaux recrutements sur les trois prochaines années. L'objectif est de répondre à la menace terroriste, qui s'intensifie avec la montée des incursions de groupes armés dans le nord du pays.

## Situation judiciaire

### *CPI : Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé*

Le 31 mars 2021, la Cour pénale internationale a confirmé l'acquittement de Laurent Gbagbo et de **Charles Blé Goudé** de toutes les charges de « crime contre l'humanité », prononcées en première instance. Elle a déclaré dans son jugement que les preuves étaient « exceptionnellement faibles ». Laurent Gbagbo est par la suite rentré en Côte d'Ivoire le 17 juin. Le 15 avril, l'ancien chef de guerre de l'ouest de la Côte d'Ivoire, **Amadé Ouérémi**, a été condamné à la prison à perpétuité par la Cour

d'assises d'Abidjan pour des « crimes contre l'humanité » commis dans la ville de Duékoué en 2011.

### *Guillaume Soro*

En mai 2021, **Guillaume Soro**, ancien Premier ministre et ancien Président de l'Assemblée nationale, est jugé par contumace pour « atteinte à l'autorité de l'État », « complot » et « diffusion de fausses informations tendant à jeter le discrédit sur les institutions et le moral des populations ».

Le 23 juin 2021, Guillaume Soro est condamné à la prison à perpétuité dans l'affaire de la tentative de coup d'État en décembre 2019. La justice ivoirienne émet à son encontre un mandat d'arrêt international.

# Liban



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Michel Aoun (depuis 2016)**

Dernières élections législatives  
**6 mai 2018**

Prochaine élection présidentielle  
**Octobre 2022**

Prochaines élections législatives  
**27 mars 2022**

## Situation politique

### *Blocage sur la formation d'un gouvernement*

Le Secrétaire général parlementaire de l'APF, **Jacques Krabal**, s'est rendu au Liban dans le cadre d'une mission conduite par la Secrétaire générale de la Francophonie, du 22 au 24 mars. Il a ensuite entrepris une mission de bons offices parlementaires

jusqu'au 26 mars. Les échanges ont porté sur les différentes dimensions de la crise, politique, économique, financière, sociale et de gouvernance, les pistes possibles de réforme et l'idée d'une conférence parlementaire organisée avec l'APF pour renforcer le dialogue entre les parties et esquisser des solutions.

### *Formation d'un nouveau gouvernement*

L'ancien Premier ministre

**Hassan Diab** avait démissionné en août 2020, une semaine après l'explosion meurtrière dans le port de Beyrouth.

Depuis lors, l'ancien Premier ministre **Saad Hariri**, puis **Mustafa Adib** avaient tenté en vain de former un gouvernement. Après ces échecs, le président Aoun avait chargé, fin juillet 2021, **Najib Mikati**, ancien Premier ministre et homme le plus riche du Liban, de former un nouveau gouvernement. Mettant fin à treize mois d'absence, le décret de formation du nouveau gouvernement a été signé en présence du président du Parlement, **Nabih Berri**. Ce nouveau gouvernement est composé de vingt-trois ministres, dont une seule femme.

La formation d'un nouveau gouvernement était une condition formulée par de nombreux bailleurs internationaux pour délivrer

une aide financière au Liban. Un accord pourrait ainsi prochainement être conclu avec le Fonds monétaire international (FMI), avec lequel les pourparlers sont interrompus depuis juillet 2020.

### *Approfondissement de la crise socio-économique*

La crise politique se double d'une crise socio-économique accentuée par les mesures liées à la crise sanitaire depuis plus d'un an. La livre libanaise est en chute libre, l'inflation a explosé, la pauvreté s'étend, des dizaines de milliers de personnes ont été licenciées ou ont subi des baisses de salaire. Selon l'ONU, 78 % de la population libanaise vit désormais sous le seuil de pauvreté, tandis que le taux des personnes vivant dans l'extrême pauvreté est montée à 23 %. La livre libanaise a perdu près de 90 % de sa valeur. Si le taux officiel reste de 1 507 livres pour un dollar, il avoisine les

15 000 livres pour un dollar au marché noir.

Fin 2020, l'inflation annuelle atteignait 145,8 %, selon des statistiques officielles. Le prix d'un panier alimentaire, contenant notamment du riz, du boulgour, des pâtes et de l'huile, a pratiquement triplé depuis octobre 2019, selon le Programme alimentaire mondial (PAM). Le tarif du pain au kilo a presque doublé depuis mai 2020.

À l'été 2021, les prix de l'énergie connaissent une spirale hyperinflationniste. Les prix du gaz, de l'essence et du fioul ont en moyenne triplé entre juin et septembre 2021. Le gouvernement libanais met alors en place un programme provisoire de subvention du carburant importé jusqu'à la fin septembre 2021. Pour faire face à la pénurie, du pétrole iranien est importé *via* la Syrie, exposant ainsi le Liban à des sanctions américaines.

Début octobre 2021, le Liban n'était plus en mesure de produire de l'électricité : les deux principales centrales thermoélectriques du pays avaient arrêté de fonctionner, en raison de la pénurie de carburant. Le 29 novembre 2021, des manifestants ont bloqué des routes à travers tout le pays, pour protester contre l'aggravation sans précédent des conditions de vie.

## Situation sécuritaire

### *Manifestations et violences*

Le 15 août 2021, une explosion fait une trentaine de morts et au moins 80 blessés dans le village de Tleil, au nord du Liban : des habitants tentaient de se ravitailler auprès d'un dépôt d'essence clandestin confisqué par l'armée, dans un contexte de pénurie aiguë de carburant au Liban.

Le 14 octobre, le Hezbollah a organisé une manifestation contre le juge conduisant l'enquête sur l'explosion dans le port de Beyrouth, en août 2020. Cette manifestation a dégénéré : six personnes sont décédées et trente ont été blessées.

Dans la foulée, le chef du Hezbollah, **Hassan Nasrallah**, a accusé les Forces libanaises (parti chrétien) d'avoir ouvert le feu sur ses partisans lors de cette manifestation. Il a également accusé les Forces libanaises de « s'armer et de tenter de provoquer une guerre civile », prévenant que le Hezbollah disposait quant à lui, en cas de conflit, de « 100 000 combattants, entraînés et armés ».

# Niger



Régime politique  
**semi-présidentiel**

Président de la République  
**Mohamed Bazoum**  
**(depuis 2021)**

Dernière élection présidentielle  
**27 décembre 2020**  
**et 21 février 2021**

Dernières élections législatives  
**27 décembre 2020**

## Situation politique

### Élection présidentielle

Le 21 mars, la Cour constitutionnelle a confirmé la victoire de **Mohamed Bazoum** à la présidentielle, avec 55,75 % des voix et un taux de participation de 62,91 %.

Le 3 avril, le Président a nommé **Ouhoumoudou Mahamadou**, ex-directeur de cabinet du Président sortant

**Mahamadou Issoufou**, au poste de Premier ministre. Ce dernier a formé sa nouvelle équipe gouvernementale de trente-deux ministres où le parti au pouvoir conserve les portefeuilles clés.

## Situation sécuritaire

### Attaques jihadistes dans la région de Tillabéri (Ouest)

Sur le plan sécuritaire, le Niger a subi plusieurs attaques terroristes depuis le début de l'année 2021. Une centaine de civils ont ainsi été tués, suite à des attaques armées perpétrées en janvier contre les villages de Tchoma Bangou et Zaroumadereye, dans la région de Tillabéri. Au moins 232 personnes, dont 33 soldats, ont perdu la vie lors d'attaques armées perpétrées les 15 et 21 mars dans cette même région et celle de Tahoua.

À l'avant-veille de l'investiture du Président, une tentative de coup d'État a eu lieu à Niamey dans la nuit du 30 au 31 mars 2021. Une enquête a été ouverte et les auteurs présumés de cette opération, dont un capitaine de l'armée, ont été arrêtés.

La crainte d'un nouveau foyer jihadiste dans le Sud-Ouest du pays, avec un accroissement du banditisme à la frontière nigérienne, est bien présente, notamment depuis le 29 avril, jour où des factions de Boko Haram et de l'État islamique en Afrique de l'Ouest ont été repérées. Le 17 mai, les Nations unies et les autorités locales ont constaté que plus de 10 000 personnes avaient fui leurs villages en deux jours en raison des attaques terroristes.

Le 25 juillet, quatorze civils ont été tués dans le village de Wiyé et, le 28 juillet, dix-neuf personnes ont été massacrées dans le village de Dèye Koukou, dans la zone dite « des trois frontières ». La zone constitue régulièrement le théâtre d'actions sanglantes de groupes liés à Al-Qaïda et à l'organisation État islamique.



Le 16 août 2021, dans l'Ouest du Niger, près de la frontière avec le Mali, un massacre de civils perpétré par un groupe jihadiste a fait au moins 37 morts. Depuis le début de l'année 2021, plus de 420 civils ont été tués dans l'Ouest du Niger lors d'attaques menées par des jihadistes.

Dans un rapport publié le 13 septembre 2021, Amnesty International déplore que de plus en plus d'enfants soient tués ou recrutés par les groupes armés terroristes au Niger, en particulier dans la zone des trois frontières.

Le 2 novembre 2021, 69 villageois membres de milices d'autodéfense ont été tués lors d'une attaque de l'EIGS (État islamique dans le Grand Sahara), dans la région de Tillabéri (dans la zone dite des trois frontières, à l'ouest du Niger). Le 18 novembre, l'armée française a indiqué avoir « neutralisé » une vingtaine de jihadistes

à l'ouest Niger, près de la frontière avec le Mali, au cours d'une opération aérienne.

Le 27 novembre, un convoi militaire français de la force Barkhane a été bloqué par des manifestants, à Téra, dans l'ouest du pays. Les heurts ont fait deux morts parmi les manifestants. Le même convoi avait été bloqué quelques jours plus tôt par une foule de manifestants au Burkina Faso.

Le 10 décembre, le Burkina Faso et le Niger ont annoncé avoir abattu une centaine de djihadistes dans une opération commune menée du 25 novembre au 9 décembre, à la frontière entre les deux pays. L'opération a également permis de démanteler deux bases terroristes.

# Sénégal



Régime politique  
**semi-présidentiel**

Président de la République  
**Macky Sall**

Dernière élection présidentielle  
**2019**

Prochaines élections législatives  
**Juillet 2022**

## Situation politique

### *Manifestations contre l'arrestation d'un député*

Des manifestations ont éclaté à Dakar et dans différentes villes du pays à la suite de l'arrestation suivie d'une garde à vue, le 3 mars, du député et chef du parti politique de l'opposition, Patriotes du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (PASTEUF), **Ousmane Sonko**, qui est accusé de viol. Ces heurts violents ont fait

entre cinq et treize morts.

Le 4 mars, les autorités sénégalaises ont suspendu deux chaînes de télévision, estimant qu'elles attisaient les violences. Le Mouvement de défense et de la démocratie, qui regroupe des opposants au Président **Macky Sall**, dont le parti de Ousmane Sonko, a appelé à descendre massivement dans les rues pour s'opposer au gouvernement. Pour calmer ces heurts, le gouvernement a annoncé, le 7 mars 2021, suspendre pour une semaine l'école dans l'ensemble du

pays.

Le 8 mars, le Président s'est adressé à la nation et a appelé au « dialogue » et à la « concertation ». Soulignant qu'il est important de laisser la justice « suivre son cours », il a également annoncé plusieurs mesures sociales notamment en faveur des jeunes éprouvés par les effets de la crise de la Covid-19. Le député Sonko a été libéré et placé sous contrôle judiciaire le même jour.

Certains activistes et membres de l'opposition qui avaient été arrêtés les 22 et 23 février dans le cadre de cette affaire et inculpés pour « organisation d'un mouvement insurrectionnel, provocation à la commission de crimes et délits et association de malfaiteurs » ont également été remis en liberté provisoire le 24 mars.

Le 10 décembre 2021, un appel à la manifestation pour réclamer « l'indépendance

de la justice » avait été lancé à Dakar par plusieurs organisations de la société civile. La manifestation a été interdite par le préfet de Dakar pour « risques de troubles à l'ordre public ».

### *Elections locales de janvier 2022*

Le 2 septembre 2021, plusieurs formations et mouvements de l'opposition sénégalaise ont lancé une coalition menée par le principal opposant, Ousmane Sonko. Composée d'une vingtaine de partis et mouvements, cette alliance vise à conquérir les conseils municipaux et départementaux, puis les sièges au Parlement à l'issue des prochaines élections locales de janvier 2022.

Le 10 décembre 2021, l'Assemblée nationale du Sénégal a adopté un projet de loi rétablissant la fonction de Premier ministre. Cette fonction avait été supprimée

en 2019 par le Président Macky Sall. L'opposition avait alors dénoncé une tentative de mainmise sur le pouvoir de la part du chef de l'État. La nomination du futur Premier ministre interviendra après les élections locales de janvier. Il aura pour mission de « s'occuper du Sénégal au quotidien », selon Macky Sall.

### *Report des élections locales*

Le 24 mars, le conseil des ministres a adopté le projet de loi portant report des élections territoriales et la prorogation du mandat des conseillers départementaux et municipaux. Le gouvernement a jugé que ces élections ne pouvaient pas se tenir avant la fin d'un dialogue national. Les prochaines élections locales sont maintenant prévues pour le 23 janvier 2022. Il s'agit du troisième report du scrutin qui devait initialement se tenir en mars 2019.

## 5. Veille électorale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021

### Bulgarie

#### Élections législatives anticipées (juillet)

Le 5 mai, le Président **Roumen Radev**, qui a ouvertement critiqué l'incapacité du Premier ministre **Boïko Borissov** à agir contre la corruption, a été contraint de nommer un gouvernement intérimaire et de déclencher une nouvelle élection anticipée le 11 juillet, après l'échec d'une troisième et dernière tentative de former un gouvernement. Le parti « Il y a un tel peuple », issu des manifestations anti-corruption de 2020-2021, est arrivé en tête du scrutin de juillet avec 24 % des voix. Son leader est le chanteur et présentateur de télévision **Stanislav Trifonov**, une célébrité nationale. Le GERB de Boïko Borissov est arrivé second avec 23,5 % des voix. L'Union des forces

démocratiques (SDS, droite) est arrivée en troisième position avec 13 % des suffrages.

Comme lors des élections d'avril, le parti arrivé en tête (cette fois celui de Stanislav Trifonov) n'est pas parvenu à former de coalition gouvernementale. De nouvelles élections législatives ont donc été convoquées pour le 14 novembre, en même temps que le premier tour de l'élection présidentielle bulgare.

#### Élections législatives anticipées (14 novembre)

Créée deux mois plus tôt, la coalition « Nous continuons le changement » est arrivée, de manière inattendue, en tête du scrutin, avec 25,32 % des voix. Cette coalition a été fondée par Kiril Petkov et **Asen Vasilev**, deux entrepreneurs et

anciens ministres, diplômés d'Harvard, ayant fait de la lutte contre la corruption leur cheval de bataille.

Cette nouvelle coalition a profité des reports de voix consécutifs à l'effondrement d'« Il y a un tel peuple », jugé responsable de l'échec des négociations de juillet (9,39 % des voix). Le GERB de Boïko Borissov est arrivé en seconde position avec 22,44 % des voix. Kiril Petkov a été nommé Premier ministre le 11 décembre et a formé son gouvernement les jours suivants. Assen Vassilev a été nommé ministre des finances.

#### Élection présidentielle (14 et 21 novembre)

Le président sortant Roumen Radev, soutenu par le Parti socialiste et fortement engagé dans la lutte contre la corruption, a manqué de peu sa réélection au premier tour. Il a finalement été largement réélu au deuxième tour, remportant 67 % des suffrages face à **Anastas Guerdjikov**, soutenu par le GERB de Boïko Borissov.

### Moldavie

#### Élections législatives

Des élections législatives anticipées ont eu lieu en Moldavie le 11 juillet 2021. Elles trouvent leur origine dans la victoire à l'élection présidentielle en novembre 2020 de **Maia Sandu**, pro-européenne, ex-économiste de la Banque mondiale. Depuis son investiture, cette dernière n'avait pas pu nommer son gouvernement, faute d'accord avec le Parlement contrôlé par **Igor Dodon**, ex-Président pro-russe de la Moldavie. En avril 2021, Maia Sandu a donc décidé de dissoudre le parlement et de convoquer des élections législatives anticipées afin d'en prendre le contrôle et ainsi de pouvoir mettre en œuvre son programme, centré sur la lutte contre la corruption et le rapprochement avec l'Union européenne.

Suite aux élections législatives, le parti de Maia



Sandu, Action et solidarité (PAS, centre-droit), a obtenu la majorité absolue avec 52 % des suffrages, s'offrant ainsi une majorité confortable au parlement. Il devance le Bloc des socialistes et communistes (BESC) d'Igor Dodon, crédit de 27 % des voix. À l'issue du scrutin, Maia Sandu a promis la « fin du règne des voleurs » en Moldavie.

## Maroc

### Élections législatives

Le 8 septembre 2021, les Marocains étaient appelés aux urnes afin d'élire les 395 membres de la Chambre des représentants et de renouveler les membres des conseillers communaux et régionaux. Le scrutin a été marqué par la défaite du Parti de la justice et du développement (PJD, droite islamiste), qui tombe de 125 à 12 sièges.

Le Rassemblement national

des indépendants (RNI) et le Parti authenticité et modernité (PAM), deux mouvements libéraux de centre-droit, remportent respectivement 97 et 82 sièges. Le Parti de l'Istiqlal (droite conservatrice et nationaliste) remporte quant à lui 78 sièges. Le RNI étant arrivé en tête des élections, son Président **Aziz Akhannouche** est appelé à former un gouvernement.

Lors du scrutin, la participation connaît une hausse, passant de 42 % en 2016 à un peu plus de 50 % en 2021. Le vote était marqué par une modification de la répartition des sièges à la Chambre des représentants. Cette dernière est désormais calculée sur la base du nombre d'électeurs inscrits, et non des votants ; seul le PJD s'était opposé à cette réforme.

## France

### Élections sénatoriales

Le 26 septembre 2021, des élections sénatoriales ont eu lieu en France afin d'élire pour cinq ans les six sénateurs représentant les Français résidant à l'étranger. Ces élections devaient avoir lieu en 2020 mais avaient été reportées pour cause de Covid-19. Elles ont notamment vu la réélection de **Christophe-André Frassa**, Président de la Commission politique de l'APF.

## Cap-Vert

### Élection présidentielle

L'élection présidentielle s'est tenue le 17 octobre 2021. Le taux de participation s'est établi à 48,3 %. Le candidat de la gauche (Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert, PAICV) et ex-premier ministre **José Maria Neves** a remporté le scrutin dès

le premier tour avec 51,5 % des voix. Son adversaire, **Carlos Veiga**, du Mouvement pour la démocratie (MDP, centre-droit) a réuni 42,6 % des suffrages. Le MDP étant majoritaire au parlement, une période de cohabitation s'ouvre au Cap-Vert.

## Nouvelle-Calédonie

### Référendum

Le 12 décembre 2021, était organisé un référendum sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis de la France. La question posée était la suivante : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? » Il s'agissait du dernier des trois référendums prévus dans l'accord de Nouméa de 1998, après ceux de 2018 et de 2020, qui s'étaient soldés par une

victoire du « non ».

Le référendum d'autodétermination du 12 décembre a également vu le « non » l'emporter, à 96,50 % des suffrages. La participation s'est établie à 43,87 %, en forte baisse par rapport aux scrutins précédents. En effet, le FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste), rassemblement de partis indépendantistes, avait appelé à un boycott, mettant en avant la nécessité d'un report en raison de la pandémie de Covid-19.

## 6. Calendrier électoral - Année 2022

### Janvier

16

Référendum  
constitutionnel  
en Serbie

23

Elections locales  
au Sénégal

### Février

27

Présidentielle et  
législatives au Mali  
(reportées)

### Mars

31

Législatives au  
Liban

date  
à déterminer

Présidentielle en  
Hongrie (scrutin  
indirect)

### Avril

3

Législatives et  
présidentielle  
en Serbie

10 et 24

Présidentielle en France

date  
à déterminer

Présidentielle  
en Albanie

date  
à déterminer

Législatives en  
Hongrie

### Juin

12 et 19

Législatives en France

## 6. Calendrier électoral - Année 2022

### Juillet

25

Référendum  
constitutionnel  
en Tunisie

date  
à déterminer

Législatives  
et locales en  
République du  
Congo

date  
à déterminer

Législatives au  
Sénégal

### Septembre

date  
à déterminer

Présidentielle et  
législatives au  
Tchad

date  
à déterminer

Présidentielle  
au Liban

### Octobre

1<sup>er</sup>

Législatives en  
Lettonie

2

Présidentielle et  
législatives  
en Bosnie-Herzégovine

date  
à déterminer

Sénatoriales  
en République Tchèque  
(renouvellement par tiers)

### Décembre

17

Législatives en  
Tunisie